

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 janvier 2020**

*Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2019*

### **Délibération : Modification du tableau des effectifs-Modification quotité horaire**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'après l'accord passé avec l'agent occupant l'emploi permanent d'ATSEM de 29heures hebdomadaires, il convient de réduire la durée hebdomadaire à 24h40 pour la libérer des heures de garderie et de ménage.

L'assemblée adopte à l'unanimité la modification horaire de cet emploi.

### **Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Le Maire propose au conseil la création d'un emploi permanent d'auxiliaire de cantine, à temps non complet à raison de 22heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique (C1), du 13 au 21 janvier 2020 inclus.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de cet emploi.

### **Délibération : Location du logement 20 pl des Culottes Courtes – approbation du bail de gré à gré**

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail du 20 pl des Culottes Courtes se termine le 31 janvier 2020 et que M Vallès souhaite le prolonger du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2020.

L'assemblée adopte à l'unanimité le renouvellement du bail du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2020.

### **Délibération : Subventions 2020 aux associations**

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes de subventions présentées par les associations de la commune. Il propose d'attribuer les mêmes montants qu'en 2019, à savoir :

110€ pour les Donneurs de Sang, 110€ pour le Sou des Ecoles et 1000€ pour la Cantine Scolaire.

L'assemblée valide à l'unanimité les subventions énoncées.

### **Délibération : Mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Monsieur le Maire propose au conseil le recrutement d'un CAE pour les fonctions de garderie, auxiliaire de cantine et agent d'entretien des bâtiments communaux, à raison de 22heures hebdomadaires annualisées. Le contrat proposé est d'un an et l'Etat prend en charge 60% de la rémunération correspondant au SMIC.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition du maire.

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 200€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver l'indemnité à 200€.

### **Travaux de voirie**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste à réaliser les travaux du chemin du Pas et de l'Étang. Pour ce faire, les crédits restants de la subvention Voirie 2019 ont été basculés sur l'exercice 2020 et les travaux sont programmés pour début mars.

- Monsieur le Maire expose au Conseil, concernant les travaux rue du Maréchal Ferrant, qu'une mise en concurrence est réalisée en ce début d'année pour l'assainissement eaux pluviales, et qu'une seconde mise en concurrence sera à prévoir en fin d'année pour les finitions.

### **Cimetière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux sont sur le point d'être terminés.

### **Compétence assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fusion de 3 syndicats d'eau en un unique, se nommant Syndicat Roannaise de l'Eau.

La compétence eau et assainissement collectif devra être transférée à la Communauté de Commune Forez-Est, au plus tard en 2026. Un travail important de mise en place du transfert va s'effectuer dans les 2 ans à venir.

### **Questions diverses**

- Une réparation de la chaudière de l'école s'impose et est prévue prochainement.

- Les robinets de l'école étant difficiles à manipuler par les enfants, il est à prévoir leur remplacement.

- Les démarches vont être prochainement entamées pour faire enlever le camion incendié

*Clôture du Conseil Municipal.*

*La date du prochain conseil est fixée au vendredi 6 mars 2020.*